



Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

DELIBERATION N° 03/2016
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER
Séance du 15 mars 2016

Compte financier de l'exercice 2015

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'Administration, après présentation et examen du compte financier 2015, adopte le compte financier agrégé de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger – Services centraux et ses établissements placés en gestion directe – de l'exercice 2015 dont le bilan s'établit au montant net de 1.289.744.899,85€ et le fonds de roulement net global à la somme de 358.446.389,72 €.

Nombre de votants: 28

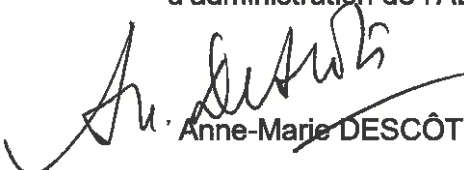
Pour : 17

Contre : 5

Abstention : 6

Fait à Paris, le 15 mars 2016

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE



Anne-Marie DESCÔTES